GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE

DU POLE CHAMPAGNE VESLE

le 22 février 2017 20h

Présents : ALLOUCHERY Jean-Marie, BAILLY Franck, BLIN Francis, BZDAK Luc, CAUSSE Philippe, CONREAU Cécile, CULLOT Alain, DAHLEM Patrick, DELONG Guy, DESSOY Annie, HUILLE Christian, JACQUET Franck, LAPOINTE Christian, LASSALE Christian, LEGER Eric, LHOTTE Pierre, MASSONOT Frédéric, MICHELON Alain, NORMAND Claudine, PERARD Annie, PORET Sylvie, RENARD Germain, RONSEAUX Jean-Pierre, SIMON Patrick, SUPLY Michel, TROCMEZ Gérard, TOULLEC Alain, VIEVILLE Jean-Marie, WAFFLART Gerard, ZAWADA Régis,

Jean Claude SERELLE, Joëlle KLIMCZAK.

Excusés : AUGUSTE Jean Robert, BOURGOGNE Jacques, CORDEBAR Valérie, LEROY Jean-Marie.

Ouverture de la séance par un mot d'accueil de P Lhotte, conseiller délégué Territorial, animateur de la conférence de territoire.

Il donne la parole à A TOULLEC, 1er vice-président à l'aménagement du territoire qui rappelle les règles de gouvernance qui ont été instituées, et en particulier le rôle de la conférence de territoire et du conseiller délégué animateur du territoire.
Il explique sa présence à toutes les premières conférences de territoires pour créer un socle commun mais qu'ensuite chaque conférence, à l'initiative de l'animateur, décidera de son fonctionnement et des points qui seront discutés en réunion.
Les thèmes abordés, la fréquence des réunions seront fixés par l'animateur. Une réunion de conférence pourra être à thème unique ou multiple selon les nécessités. L'un des vice-présidents, selon le sujet abordé, pourra être présent en appui.
Il précise que les animateurs du territoire sont également chargés de la signature des affaires courantes et a une délégation pour les dépenses inférieures à 15.000 € avec une subdélégation à la directrice, s'il est absent.
M. Lhotte propose alors de constituer, en amont des conférences de territoire, 3 groupes de travail :
Pour la voirie et l'éclairage public, qui sera animé par Annie Perard
Pour le scolaire, qui sera animé par Philippe Causse
Pour la défense incendie, pompiers qui sera animé par Erice Léger.

La représentativité : ce sont les Maires qui seront invités à la conférence car le nombre des communes du territoire conduit déjà à avoir 33 membres mais ils pourront se faire représenter par un adjoint par délégation. L'organisation interne n'est pas contrainte.

Le mode de fonctionnement : Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu qui sera présenté au bureau communautaire. A l'inverse l'animateur rendra compte (retour d'informations) des informations du bureau sur les thèmes abordés.

Le BP 2017 : Un état des travaux de voirie demandé par chaque commune est indiqué dans le support de la réunion. M. Toullec invite chaque Maire à bien re lister tous ses projets vérifiant bien au préalable que les terrains qui doivent recevoir les travaux soient bien propriétés communales, et que les réseaux soient bien réalisés lorsqu'il s'agit de travaux de voirie. Le programme 2017 doit être

arrêté avant le début mars pour être présenté au bureau communautaire puis voté au conseil communautaire du 27 mars.
Les maires se demandent comment le lien entre les travaux de voirie et les travaux de réseaux à réaliser au préalable sera établi ?
Tous les projets doivent passer par le pôle mais il faudra créer un lien avec la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA).

Les AP/CP : Toutes les opérations présentées seront prises en compte en autorisations de programmes.
Les crédits de paiement seront répartis sur 4 années, car ils permettent de payer les dépenses réellement effectuées sur une année.
Le montant des AP est de 48 millions d'euros hors voiries Rémoises pour les 4 ans à venir, donc une moyenne annuelle de 12 millions d'euros. Si 10 millions de travaux sont affichés une année, cela signifie que les opérations sont prêtes et que les travaux seront réalisés.

Afin d'aider les conférences de territoires à déterminer les priorités d'un projet sur un autre, une fiche proposant des critères est envisagée par le vice-Président à la voirie.
Point à discuter : Il sera également possible de s'appuyer sur un diagnostic, tel qu'il a pu être réalisé dans ce secteur par le SIEG. Pour la voirie il faudra également l'envisager s'il n'existe pas encore, d'autres pôles seraient peut être concernés également.

Il est précisé que les éventuels travaux supplémentaires doivent être transmis au pôle pour avis même si c'est le maire qui les envisage. M. Toullec rappelle que si le montant est supérieur à 5 % c'est la CAO qui décide.
C'est l'approche de la réalisation de projet qui est différente dans notre nouvelle collectivité, et chaque secteur doit s'organiser pour trouver une organisation, en particulier sur ce territoire très grand et composé de 33 communes.

M. Lhotte informe les maires qu'une demande leur sera adressée prochainement, afin qu'ils indiquent le nom d'un représentant de la commune pour participer aux groupes de travail, et également pour ceux qui ne l'auraient pas déjà faits, qu'ils transmettent leurs tableaux verts au pôle.
Il serait également intéressant d'obtenir, les voiries classées départementales, assez nombreuses sur notre territoire.

Point à discuter : Dans certains cas, des compteurs électriques seront posés pour séparer l'éclairage public de celui de l'éclairage de la mairie. Ces dispositions pourraient également concerner d'autres communes dans d'autres pôles.

Questions diverses

DIA : le processus est rappelé, toutefois certains Maires estiment que lorsqu'il s'agit de réponses négatives, dans les cas les plus fréquents, le processus est trop lourd et qu'il serait préférable de leur laisser la signature. Dans notre cas, le logiciel RADS permet de saisir la demande et l'avis du Maire, et la réponse peut être éditée très rapidement par le service urbanisme du pôle qui le met très rapidement également à la signature de M. Lhotte.

DICT : le processus est presque le même et certains Maires estiment également qu'ils pourraient répondre seuls et signer toutes les DICT.

SCOLAIRE : la création d'un service scolaire est en cours de réalisation et certaines mises au point sont encore à faire dans les semaines à venir. Le travail a commencé il y a moins de 2 mois maintenant.

Une fiche navette sur le modèle de la voirie sera proposée prochainement aux référents des pôles scolaires et transmise aux communes afin que les demandes d'intervention sur les bâtiments scolaires soient plus précises et réglées dans les meilleurs délais.

ASSURANCES POMPIERS : Un dossier est traité en interne par la direction juridique, afin de déterminer les conditions d'assurance des sapeurs pompiers lorsqu'ils interviennent sur demandes du SDIS, et quand ils interviennent sur ordre du Maire. Certaines communes semblent avoir contractées des assurances spécifiques pour les missions communales (nids de guêpes, manifestations locales ou associatives...)

LOCAUX POMPIERS : La CCCV n'avaient pas les dépenses d'entretien ni les dépenses de fonctionnement pour les bâtiments occupés par les pompiers, ce sont les communes qui payaient toutes les dépenses.
Point à discuter : Un recensement sous forme de questionnaire va être lancé d'ici la mi-mars auprès des communes de notre pôle pour mesurer tous ces coûts.

La séance est levée à 22h10

Fait à Gueux, le 23 /02/2017
Le conseiller délégué territorial,

P. LHOTTE,

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS